



Orientations à l'appui
de la mise en œuvre
de la Politique d'évaluation

Critères d'évaluation



Groupe de référence pour
les évaluations techniques du
FONDS POUR L'ADAPTATION

La présente note d'orientation fait partie d'une série d'orientations techniques du Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (le Groupe de référence) pour soutenir la réalisation d'évaluations fiables, utiles et éthiques alignées sur la [Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation](#). L'élaboration de la première série de notes d'orientation sur les évaluations a été dirigée par Scott Chaplowe (consultant indépendant), qui, avec Keith Child (consultant indépendant), est également le co-auteur de la présente note d'orientation. Le point focal pour ce travail a été Susan Legro, membre du Groupe de référence. Des remerciements particuliers sont également adressés à tous les membres du Groupe de référence, à Dennis Bours (coordonnateur du Secrétariat du Groupe de référence entre juillet 2019 et avril 2023), au Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et aux autres parties prenantes qui ont contribué à la réalisation et à la finalisation de cette évaluation.

Les documents d'orientation du Groupe de référence se veulent succincts, mais contiennent suffisamment d'informations pour guider concrètement les utilisateurs, en indiquant des ressources supplémentaires, le cas échéant. Des ressources supplémentaires du Groupe de référence relatives aux évaluations et traitant de divers sujets sont disponibles sur la page Web des ressources du Groupe de référence sur les évaluations. Les commentaires sont les bienvenus et peuvent être envoyés à AF-TERG-SEC@adaptation-fund.org.

Le Fonds pour l'adaptation a été créé par décision des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto y relatif pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays présentant une vulnérabilité particulière aux effets néfastes des changements climatiques. Lors de la Conférence de Katowice sur le climat tenue en décembre 2018, les Parties à l'Accord de Paris ont décidé que le Fonds pour l'adaptation se mettrait également au service de l'Accord de Paris. Le Fonds soutient les projets et programmes impulsés par les pays, l'innovation et l'apprentissage au niveau mondial en vue d'une adaptation efficace. Toutes les activités du Fonds visent à renforcer les capacités d'adaptation nationales et locales tout en atteignant et en mobilisant les groupes les plus vulnérables, et à prendre en compte la question du genre afin d'offrir des chances égales d'accéder aux ressources du Fonds et d'en bénéficier. Elles visent également à renforcer les synergies avec d'autres sources de financement climatique, tout en créant des modèles qui peuvent être reproduits ou transposés à plus grande échelle. www.adaptation-fund.org

Le Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence) est un groupe consultatif indépendant d'évaluation qui rend compte au Conseil du Fonds. Il a été créé en 2018 pour assurer la mise en œuvre indépendante du cadre d'évaluation du Fonds, qui sera remplacé par la nouvelle politique d'évaluation à partir d'octobre 2023. Dirigé par un président, le Groupe de référence joue un rôle consultatif en matière d'évaluation en remplissant des fonctions d'évaluation, de conseil et de supervision. Le Groupe est composé d'experts indépendants en évaluation, appelés membres du Groupe de référence. Un Secrétariat à plein temps fournit un appui à la mise en œuvre des activités d'évaluation et de conseil dans le cadre du programme de travail. Bien qu'indépendant des opérations du Fonds pour l'adaptation, le Groupe de référence a pour but d'ajouter de la valeur au travail du Fonds par le biais d'un suivi, d'une évaluation et d'un apprentissage indépendants, www.adaptation-fund.org/about/evaluation/

© Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence)

Reproduction permise à condition de mentionner la source. Prière de citer l'ouvrage de la manière suivante :
Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation. Note d'orientation :
critères d'évaluation. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation,
Washington, DC.





Sigles et abréviations	1
1. En quoi consiste cette note d'orientation ?	2
2. Quels sont les critères d'évaluation au Fonds ?	3
3. Quand appliquer les critères d'évaluation ?	5
4. Comment appliquer les critères ?	6
Annexe 1. Liste de vérification — Questions d'orientation concernant les critères d'évaluation	12
Annexe 2. Ressources financières complémentaires	16



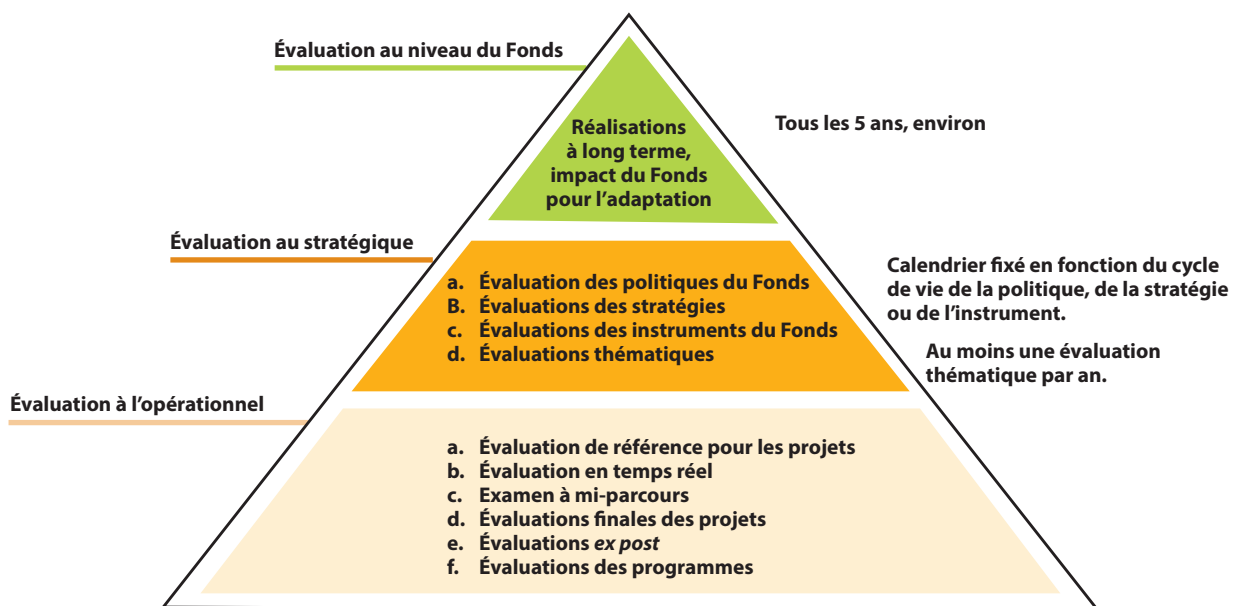
AF-TERG (Groupe de référence)	Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation
Fonds	Fonds pour l'adaptation
TDR	Termes de référence
CAD	Comité d'aide au développement
ODD	Objectif de développement durable

1. En quoi consiste cette note d'orientation ?



La présente note d'orientation décrit en détail les neuf critères d'évaluation introduits dans la [Politique d'évaluation](#) du Fonds pour l'adaptation. Elle sera particulièrement utile à ceux qui préparent, commandent, gèrent, dirigent ou évaluent la qualité d'une activité d'évaluation du Fonds (**figure 1**) engagée par une Institution de mise en œuvre (IM) du Fonds ou le Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence). La note d'orientation examine d'abord quels sont les critères d'évaluation du Fonds et quand les appliquer, puis elle examine chacun de ces critères et fournit des indications pour leur application. Il est important de garder à l'esprit que les orientations ne sont pas exhaustives et que des ressources supplémentaires sont fournies à la fin de la présente note d'orientation.

Figure 1 : Niveaux d'évaluation du Fonds et types à poursuivre à titre indicatif



2. Quels sont les critères d'évaluation au Fonds ?



Les critères d'évaluation font référence aux résultats et aux enseignements les plus appréciés par le Fonds, constituant la base de ce qui devrait être évalué. Ils servent à orienter l'élaboration des questions d'évaluation, à guider la collecte et l'analyse des données et à présenter des conclusions et des recommandations. Les critères d'évaluation ne sont pas une méthodologie, mais ils éclairent la méthodologie utilisée dans les évaluations, représentant différents points de vue à partir desquels examiner et évaluer l'objet de l'évaluation.



ENCADRÉ 1 : Quelle est la différence entre les critères d'évaluation et les principes d'évaluation du Fonds ?

Les **principes d'évaluation** sont utilisés pour guider et assurer le contrôle de la qualité de la planification et de la conduite de l'évaluation, tandis que les **critères d'évaluation** et les questions connexes orientent l'évaluation sur ce qu'elle examinera et évaluera. Par exemple, bien que la « pertinence » apparaisse à la fois comme un critère et un principe d'évaluation, elle revêt des significations différentes selon qu'elle est appliquée pour éclairer le processus d'évaluation en tant que principe ou pour apprécier l'objet de l'évaluation en tant que critère. En tant que principe, la pertinence renvoie à la pertinence de l'évaluation, et comme critère, elle renvoie à celle de l'opération ou de l'activité faisant l'objet de l'évaluation.

La [Politique d'évaluation](#) du Fonds (section 4, p. 11 du texte anglais) définit neuf critères d'évaluation, résumés dans l'encadré 2 et présentés en détail dans la section 4.

Les cinq premiers critères correspondent aux critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le Fonds utilise quatre critères supplémentaires pour faire ressortir les changements transformateurs et systémiques associés au travail sur l'adaptation au changement climatique. Collectivement, les critères font référence aux résultats et aux enseignements que le Fonds valorise et guident par conséquent l'élaboration d'activités, de questions et d'analyses relatives aux évaluations.

ENCADRÉ 2 : Synthèse des critères d'évaluation

1. **Pertinence** : L'intervention fait-elle ce qu'il convient de faire ?
2. **Cohérence** : Dans quelle mesure l'intervention est-elle indiquée ?
3. **Efficacité** : L'intervention atteint-elle ses objectifs ?
4. **Efficience** : Dans quelle mesure les ressources sont-elles bien utilisées ?

(suite)

5. **Impact** : Quelle différence l'intervention fait-elle ?
6. **Équité** : Les bienfaits de l'intervention sont-ils partagés équitablement entre les groupes et les zones géographiques ?
7. **Gestion adaptative** : Les décisions prises dans le cadre de l'intervention sont-elles fondées sur des données probantes ?
8. **Transposabilité à grande échelle** : L'intervention peut-elle être reproduite à plus grande échelle ?
9. **Durabilité et sécurité humaines et écologiques** : L'intervention a-t-elle des effets positifs ou négatifs, intentionnels et non intentionnels au-delà de sa durée de vie, en tenant compte des systèmes sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux ?

Les critères d'évaluation du Fonds sont interdépendants. Par exemple, la façon dont les ressources sont utilisées (efficience) peut influencer sur la performance de l'intervention (efficacité), qui, à son tour, a une incidence sur la différence qu'elle fait (impact) et sur ses chances d'accroître et d'élargir l'impact. Ensemble, les critères d'évaluation constituent un cadre global où des choix peuvent être faits en fonction des besoins de l'évaluation, un aspect qui va être abordé dans la section suivante.

3. Quand appliquer les critères d'évaluation ?



Les neuf critères d'évaluation ne doivent pas nécessairement être appliqués catégoriquement dans chaque évaluation du Fonds. Le choix des critères d'évaluation devrait plutôt être fondé sur l'objectif et l'utilisation prévue de l'évaluation. Cette souplesse reflète et respecte le principe d'évaluation du Fonds selon lequel les évaluations doivent être sensibles à la complexité et s'y adapter.

ENCADRÉ 3 : Astuces pour le choix des critères

Une [évaluation de l'évaluabilité](#) (un exercice utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle une évaluation est justifiée, réalisable et susceptible de fournir des renseignements utiles) peut être utile pour éclairer le choix des critères d'évaluation et les questions d'évaluation connexes.

Le choix des critères d'évaluation doit également être éclairé par le contexte de l'évaluation (évaluateur) et les intervenants. Les principales considérations contextuelles comprennent la disponibilité des données et les ressources et capacités disponibles pour fournir l'effort d'analyse nécessaire à une évaluation fiable de chaque critère. Cela nécessite une connaissance détaillée de l'évaluateur et souligne l'importance d'associer les parties prenantes à la rédaction des termes de référence de l'évaluation¹.

Les critères d'évaluation pertinents sont généralement définis lors de l'élaboration des termes de référence de l'évaluation. La Politique d'évaluation stipule que « (si) un commissaire à l'évaluation ou un évaluateur estime que l'un quelconque des critères ou principes de la politique ne s'applique pas à une évaluation spécifique, il doit le justifier dans les termes de référence de l'évaluation ou dans le rapport initial/la note de conception de l'évaluation auprès du Groupe de référence ». Dans ce cas, le commissaire ou l'évaluateur devrait communiquer avec le Secrétariat du Groupe de référence pour recevoir des commentaires sur la justification. Le Secrétariat du Groupe de référence, en consultation avec les membres du Groupe de référence, formulera des observations sur la façon dont le critère pourrait être inclus ou acceptera qu'il soit exclu. Cette communication devrait être faite dans un délai de deux semaines. Cette disposition souligne l'importance que revêt les neuf critères d'évaluation pour le Fonds, ainsi que la possibilité de les adapter en conséquence.

1. Voir [la note d'orientation du Fonds pour l'adaptation sur les termes de référence](#) pour de plus amples informations.

4. Comment appliquer les critères ?



La présente section examine plus en détail chacun des critères, tout d'abord en énonçant le critère tel qu'il apparaît dans la Politique d'évaluation, puis en fournissant de plus amples explications. Elle est complétée par une **liste de vérification des questions d'orientation pour chaque critère d'évaluation présentée à l'annexe 1**, afin de faciliter la mise en application des critères au cours d'une évaluation.

1. Pertinence — la mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins des bénéficiaires, ainsi qu'aux besoins, aux politiques et aux priorités mondiaux, nationaux et à ceux des partenaires/institutions, et continuent d'y répondre même si les circonstances changent. La pertinence fait également référence à la cohérence de l'intervention avec les priorités du pays. Pour encourager son utilisation, chaque évaluation devrait optimiser la pertinence en veillant à ce que 1) les principaux utilisateurs visés par l'évaluation et leurs utilisations prévues soient clairement identifiés et mobilisés dès le début du processus d'évaluation ; 2) les « utilisateurs visés » englobent les parties prenantes au financement et à la mise en œuvre, ainsi que les bénéficiaires ; et 3) les évaluateurs s'assurent que ces utilisateurs visés contribuent aux décisions concernant le processus d'évaluation.

Explication :

Le critère « pertinence » est utilisé pour déterminer si l'intervention fait ce qu'il convient de faire au regard des besoins et des priorités des parties prenantes. Selon l'intervention, la pertinence peut englober les besoins et les priorités des parties prenantes locales, régionales, nationales et mondiales. Pour les bénéficiaires, la pertinence peut s'étendre au-delà de ceux qui reçoivent des services directs, pour inclure également les bénéficiaires indirects à un point plus éloigné de la chaîne de résultats (valeur). La pertinence ne se limite pas aux *besoins* des parties prenantes, mais comprend également la pertinence pour leurs *intérêts*, *leurs ressources*, *leurs capacités*, les politiques et stratégies, les programmes actuels et futurs et d'autres facteurs. Le critère « pertinence » s'applique à l'ensemble du cycle d'intervention, de sa conception à sa mise en œuvre, jusqu'à l'établissement de rapports ; cela signifie que la pertinence doit être évaluée du point de vue aussi bien de ce que *fait* une intervention que de ce qu'elle a été *conçue* pour faire.

2. Cohérence — la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec d'autres interventions dans un pays, un secteur ou une institution.

Explication :

Ce critère s'intéresse à la mesure dans laquelle une intervention complète ou compromet d'autres interventions et priorités dans un pays, un secteur ou une institution. Il est utile pour identifier les domaines dans lesquels les synergies de mise en œuvre peuvent améliorer les performances et, inversement, les chevauchements ou les tensions conflictuelles. Ce critère est particulièrement important pour les interventions dans des domaines et des secteurs où interviennent plusieurs organisations ayant des mandats similaires ou qui se chevauchent (par exemple, les bailleurs de fonds, les institutions financières, l'État ou la société civile), dans lesquelles il existe un risque potentiel de répétition inutile des tâches ou d'efforts concurrentiels. Du point de vue de l'analyse, ce critère est à la fois tourné vers l'intérieur et vers l'extérieur. **La cohérence interne** renvoie aux synergies et à la complémentarité avec d'autres interventions du Fonds et de l'institution de mise en œuvre. **La cohérence externe** renvoie à la complémentarité, à l'harmonisation et à la coordination avec d'autres organisations travaillant dans le même contexte dans la poursuite d'objectifs similaires.

3. Efficacité — la mesure dans laquelle l'intervention a atteint ou devrait atteindre ses objectifs et obtenir les résultats attendus, y compris les résultats différentiels entre les groupes (compte tenu de la mesure dans laquelle l'évaluateur a atteint les cibles des indicateurs du Cadre de résultats stratégiques du Fonds).

Explication :

Le critère « efficacité » s'intéresse au succès d'une intervention dans l'obtention des résultats souhaités ou dans la progression vers leur obtention. Lorsque les résultats n'ont pas été atteints, pour quelque raison que ce soit, l'analyse vise à examiner jusqu'où ils ont été obtenus et si l'intervention est en voie pour les atteindre à une date ultérieure. Compte tenu de l'accent mis sur les résultats escomptés, un aspect essentiel de l'analyse est ce qui est identifié dans la conception de l'intervention par rapport à ce qui a été effectivement réalisé et *pourquoi* les résultats escomptés ont été atteints ou non. Le critère « efficacité » présente un intérêt particulier pour les gestionnaires responsables de l'obtention des résultats identifiés. Il convient de noter que le critère d'efficacité se distingue du critère d'impact, qui s'intéresse aux effets secondaires à plus long terme.

4. Efficience — la mesure dans laquelle l'intervention est efficace et rapide par rapport aux coûts, et ne consomme pas de temps et de ressources inutilement. Cela inclut l'optimisation des ressources, qui comprend le caractère judicieux, sain et équitable des dépenses ainsi que la réduction de ces dernières.

Explication :

Ce critère cherche à déterminer si l'intervention vise à obtenir les résultats escomptés de manière économique et en temps opportun. L'analyse de ce critère porte non seulement sur le rapport coût-efficacité et la rapidité, mais aussi sur l'utilisation des ressources (y compris les ressources humaines et matérielles). Il peut inclure une analyse comparative des différentes modalités de mise en œuvre, le cas échéant.

5. Impact — la mesure dans laquelle l'intervention a généré ou devrait générer des effets positifs ou négatifs, intentionnels ou non intentionnels, de plus haut niveau.**Explication :**

Le critère « impact » évalue les changements positifs et négatifs découlant d'une intervention, qu'il s'agisse de changements directs ou indirects, intentionnels ou non. Alors que l'efficacité porte sur l'obtention de résultats immédiats selon la conception de l'intervention, l'évaluation de l'impact quant à elle élargit le champ d'application pour couvrir les conséquences à plus long terme et de plus large portée de l'intervention. Cet élargissement englobe les effets sociaux, environnementaux et économiques à long terme, et est donc lié aux critères d'évaluation de la durabilité et de la sécurité humaines et écologiques. L'impact est un critère particulièrement important pour le travail d'adaptation au changement climatique, étant donné que les conséquences les plus graves des effets du changement climatique, et donc la nécessité d'une adaptation proactive, se produiront dans les prochaines décennies plutôt que pendant la durée de l'intervention. Par conséquent, l'évaluation de ce critère devrait tenir compte de la mesure dans laquelle les réalisations actuelles seront pertinentes, nécessaires ou suffisantes pour avoir un impact futur.

6. Équité — conformément à la politique environnementale et sociale du Fonds et au Programme mondial, la mesure dans laquelle la conception et la mise en œuvre incluent la contribution de l'autorité désignée et des groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les minorités et d'autres groupes ou lieux potentiellement marginalisés. Ce critère englobe également la mesure dans laquelle l'intervention a réduit ou perpétué les inégalités, et dans quelle mesure les avantages ont été équitablement répartis entre les groupes vulnérables.

Explication :

Le critère « équité » devrait être contextualisé par rapport à la [Politique environnementale et sociale](#) et à la [Politique du Fonds en matière de genre](#). Ce critère est transversal et exige que les considérations liées à l'équité soient formulées de manière explicite dans tous les critères d'évaluation. Par exemple, le critère « impact » devrait inclure des questions liées aux effets différentiels sur les groupes vulnérables, y compris le genre. Il est important de noter que le critère d'équité s'applique aux groupes de personnes ainsi qu'aux ressources et à leur allocation ou leur disponibilité pour des groupes de population. L'analyse devrait se concentrer à la fois sur les aspects de fond (contenu et objectifs) et sur les aspects administratifs et de gestion (processus) de l'intervention, dans le but de déterminer ce qui *fonctionne, pour qui et pourquoi*.

ENCADRÉ 4 : Petite explication terminologique

L'équité s'entend du fait d'être juste et équitable quelles que soient les différences entre les personnes et leur situation. Elle se démarque de **l'égalité**, qui elle s'entend du fait de traiter tout le monde de la même manière quelles que soient les différences, là où l'équité peut traiter les gens différemment en fonction des différences (c'est-à-dire du milieu socioéconomique et des besoins). **Le genre** fait référence aux attributs, attentes et normes sociaux, comportementaux et culturels associés au fait d'être un homme ou une femme (alors que le sexe est déterminé biologiquement).

7. Gestion adaptative — la mesure dans laquelle l'intervention s'est adaptée pendant la mise en œuvre en réponse aux enseignements tirés et aux réflexions formulées pendant la mise en œuvre ; et la mesure dans laquelle l'intervention soutient l'utilisation, la mise au point ou la diffusion de pratiques, d'outils ou de technologies innovants permettant d'améliorer ou d'accélérer l'adaptation au changement climatique.

Explication :

La gestion adaptative est une « approche intentionnelle de la prise de décisions et des ajustements apportés en réponse à de nouvelles informations et à l'évolution du contexte »². Elle s'intéresse à la capacité et à la mesure dans laquelle l'intervention répond aux nouvelles informations, aux enseignements qui se font jour et aux changements contextuels. Ce sont des qualités essentielles des interventions d'adaptation au changement climatique, qui doivent rester flexibles et sensibles aux contextes complexes ainsi qu'aux nouvelles connaissances et nouveaux éléments probants disponibles liés à l'évaluation à travers lesquels elles sont exprimées.

2. USAID. 2021. [Discussion Note: Adaptive management](#).

L'évaluation du critère s'intéresse à la capacité de l'intervention à accélérer l'adaptation au changement climatique par l'innovation, ce qui peut inclure de nouvelles pratiques, de nouveaux outils et de nouvelles technologies. Ce critère couvre la manière dont l'adaptation au changement climatique peut être accélérée par d'autres mécanismes et d'autres approches.

8. Extensibilité — la mesure dans laquelle l'intervention démontre que l'adaptation au changement climatique peut être augmentée ou poursuivie à plus grande échelle, ainsi que dans d'autres contextes.

Explication :

Le Fonds s'engage à fournir des solutions d'adaptation au changement climatique qui peuvent être reproduites ou améliorées à plus grande échelle pour avoir un impact plus important. Le terme « reproduction à plus grande échelle » est utilisé au sens large pour inclure les échelles spatiales, temporelles, économiques et sociales, et de connaissance. L'analyse du critère « extensibilité » s'intéresse à la question de savoir si l'objet de la poursuite à plus grande échelle peut, par simple réplique, adaptation et expansion, augmenter l'impact positif. Trois dimensions de l'extensibilité sont utiles pour évaluer cette dernière : la reproductibilité est verticale, horizontale et fonctionnelle, comme cela ressort des questions d'orientation ci-dessous.

9. Durabilité et sécurité humaines et écologiques — la mesure dans laquelle l'intervention est susceptible de générer des effets positifs ou négatifs, intentionnels et non intentionnels au-delà de sa durée de vie, en tenant compte des systèmes sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux.

Explication :

La durabilité et la sécurité humaines et écologiques font référence à la capacité des systèmes humains et naturels à perpétuer la vie équitable de toutes les espèces de la planète. Les actions humaines sont inséparables des systèmes naturels dans lesquels elles se produisent et dont dépend l'existence humaine. Ce critère englobe la mesure dans laquelle l'intervention évaluée a prévenu, inversé ou contribué à des effets néfastes, tels que la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, la déforestation, la perte de biodiversité et l'émission de gaz à effet de serre, qui contribuent au réchauffement climatique. La sécurité humaine est étroitement liée à la durabilité écologique, ce qui souligne l'importance de la protection humaine, de la sécurité alimentaire et de la résilience dans le contexte des chocs écosystémiques, tels que les phénomènes météorologiques violents et la chaleur extrême dont s'accompagne le réchauffement climatique.

Ce critère traduit l'engagement sous-jacent formulé dans la [Politique environnementale et sociale](#) du Fonds de veiller à ce que son travail d'adaptation au changement climatique ne nuise pas inutilement à l'environnement, à la santé publique ou aux communautés vulnérables. Compte tenu de la dimension humaine du critère, celui-ci englobe également l'engagement sous-jacent de la [Politique du Fonds en matière de genre](#) à défendre les droits des femmes et à contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Parce qu'il s'intéresse aux effets intentionnels et non intentionnels, ce critère est également lié au critère d'évaluation « gestion adaptative » (examiné ci-dessus) et à la mesure dans laquelle les conséquences imprévues sont surveillées et réglées lorsqu'elles affectent la durabilité et la sécurité humaines et écologiques.

ANNEXE 1. Liste de vérification — Questions d'orientation concernant les critères d'évaluation

Liste de vérification — Questions d'orientation concernant les critères d'évaluation du Fonds pour l'adaptation		
<p>Cette liste de vérification comprend des questions d'orientation destinées à aider à appliquer les critères d'évaluation du Fonds. Les questions d'orientation ci-dessous ne sont pas exhaustives, mais visent plutôt à ouvrir une réflexion critique sur l'application des critères d'évaluation. Les questions devraient être choisies et adaptées en fonction de l'objectif, des besoins et du contexte de l'évaluation. Prière de se reporter à la section 4 ci-dessus, « Comment appliquer les critères », pour plus d'explications sur les critères.</p>		
1. Pertinence		
1	L'intervention fait-elle « ce qu'il convient de faire » pour promouvoir l'adaptation au changement climatique et venir en aide aux populations vulnérables ? Les différents groupes de parties prenantes considèrent-ils l'intervention comme souhaitable et bénéfique ?	
2	L'intervention est-elle conçue et mise en œuvre pour répondre aux besoins et aux priorités des groupes les plus vulnérables et potentiellement marginalisés (notamment en raison de leur sexe, de leur âge, d'un handicap ou de différences socioculturelles) ?	
3	L'intervention a-t-elle tenu compte des réalités contextuelles uniques qui peuvent influencer sur l'atteinte de ses objectifs, y compris celles liées aux dimensions socioéconomiques, culturelles, de pouvoir et de politique, et de capacité ?	
4	Dans quelle mesure la conception de l'intervention et les résultats attendus (objectifs) sont-ils pertinents et réalistes par rapport au contexte plus large ?	
5	Les objectifs initiaux de l'intervention (résultats escomptés) sont-ils restés pertinents tout au long de sa mise en œuvre ? Ont-ils été révisés et adaptés en fonction des enseignements qui se sont dégagés ou des changements contextuels ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure les objectifs révisés demeurent-ils pertinents aujourd'hui ?	
6	Quelles sont les recommandations pour que cette intervention ou les interventions futures soient les plus pertinentes ?	
2. Cohérence		
COHÉRENCE INTERNE		
1	Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente avec les politiques, principes et priorités du Fonds et les appuie-t-elle, c'est-à-dire les résultats stratégiques du Fonds ? Cadre, politique environnementale et sociale et politique en matière de genre ? Cet alignement a-t-il été rendu explicite dans la conception et la mise en œuvre des interventions ?	
2	Dans quelle mesure l'intervention est-elle conçue et mise en œuvre en tenant compte des synergies et complémentarités potentielles avec d'autres mandats, missions, initiatives et axes de travail du Fonds, des institutions de mise en œuvre, des partenaires stratégiques, des programmes bénéficiaires et d'autres groupes de parties prenantes concernés ? Des mécanismes tels que des comités de pilotage et des groupes consultatifs sont-ils utilisés pour aider à coordonner et à harmoniser des axes de travail différents, mais connexes ?	
3	Les équipes de programme ou les départements organisationnels travaillent-ils ensemble pour se compléter, augmenter l'efficacité globale et tirer parti des synergies potentielles, ou sont-ils cantonnés dans des silos organisationnels, chacun poursuivant son programme ?	
4	Les synergies entre les différentes interventions et les différents axes de travail produisent-elles des résultats émergents supérieurs à ceux que l'on pourrait attendre d'activités distinctes ?	
COHÉRENCE EXTERNE		
5	L'intervention est-elle cohérente et contribue-t-elle aux initiatives et priorités internationales pertinentes pour le développement durable, comme les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et plus particulièrement, est-elle cohérente avec le travail d'adaptation au changement climatique, comme l'objectif mondial de l'Accord de Paris relatif à l'adaptation ?	

(suite)

6	Dans quelle mesure l'intervention est-elle cohérente avec les politiques et programmes d'autres partenaires opérant dans le même contexte ?	
7	L'intervention complète-t-elle ou concurrence-t-elle les priorités des acteurs publics et civiques locaux, nationaux et mondiaux ? Apporte-t-elle de la valeur tout en évitant la répétition inutile des efforts avec d'autres organisations ?	
8	Des mécanismes tels que les réunions de coordination ou les comités de pilotage sont-ils utilisés pour aider à harmoniser et à compléter des axes de travail différents, mais connexes avec d'autres acteurs dans le contexte opérationnel ?	
9	Quelles sont les recommandations pour que cette intervention et les interventions futures soient plus cohérentes en interne ou en externe ?	
3. Efficacité		
1	Quels sont les résultats prévus de l'intervention et dans quelle mesure ont-ils été obtenus ou devraient-ils l'être ? L'intervention fait-elle ce qu'il convient de faire pour être en bonne voie pour atteindre les résultats escomptés ?	
2	Si les résultats prévus n'ont pas été obtenus ou s'il est peu probable de les obtenir dans le délai imparti, qu'est-ce qui explique cela, et ces résultats peuvent-ils être atteints sur une période plus longue ?	
3	Quels facteurs ont contribué à l'obtention des résultats souhaités ou l'ont entravé ? Dans quelle mesure une réalisation, ou une absence de réalisation, est-elle imputable à l'intervention plutôt qu'à des facteurs externes ?	
4	Quelles recommandations y a-t-il pour que cette intervention ou les interventions futures soient plus efficaces ?	
4. Efficience		
1	Les ressources et le temps des personnes ont-ils été utilisés de manière efficiente ?	
2	Les résultats attendus ou obtenus ont-ils été atteints ou devraient-ils l'être dans les limites du budget et du calendrier prévus ? Le calendrier des activités planifiées mène-t-il aux résultats retenus et contribue-t-il aux résultats souhaités, conformément aux objectifs prévus ?	
3	Dans quelle mesure les ressources sont-elles bien utilisées ? Les ressources de l'intervention ont-elles été utilisées de manière économique ? Des mesures ont-elles été prises lors de la planification et de la mise en œuvre pour assurer cette efficience ?	
4	Aurait-on pu faire plus avec les mêmes ressources ou faire la même chose avec moins de ressources ?	
5	Les technologies appropriées et d'autres mesures d'économie ont-elles mises à contribution pour réduire les coûts ?	
6	Les apports des bailleurs de fonds ont-ils été fournis en temps voulu comme prévu ?	
7	Les apports/ressources disponibles (fonds, expertise, matériel) étaient-ils suffisants et fournis en temps opportun pour atteindre les résultats souhaités ?	
8	Dans quelle mesure les ressources ont-elles été allouées de manière à tenir compte de l'égalité des sexes et à servir les groupes de population vulnérables et potentiellement marginalisés ?	
9	Quelles sont les recommandations pour que cette intervention ou les interventions futures soient plus efficaces ?	
5. Impact		
1	Quelle différence l'intervention a-t-elle faite ou est-elle censée faire ? Quels ont été les effets de l'intervention sur la vie des personnes ?	
2	Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle atteint ou devrait atteindre ses objectifs du point de vue de l'impact à long terme ? Compte tenu de l'horizon longitudinal du changement climatique, quelles sont les perspectives ou les trajectoires de l'impact des années d'adaptation des années (une décennie) plus tard ? Qu'est-ce qui a contribué ou qui entravera cela ?	
3	Les interventions ont-elles eu des conséquences ou des résultats imprévus, et si oui, étaient-ils positifs ou négatifs et pourquoi ?	

(suite)

4	Un aspect de l'intervention a-t-il eu un impact plus important qu'un autre, et si oui, pourquoi ?	
5	Y a-t-il eu des répercussions sur les institutions, les organismes et les autres acteurs concernés ?	
6	L'impact de l'intervention était-il le même pour les différents sexes et les groupes de population vulnérables et potentiellement marginalisés, et si oui, pourquoi ?	
7	Quelles sont les recommandations pour que cette intervention ou les interventions futures aient un impact positif plus important ?	
6. Équité³		
1	Où les avantages de l'intervention sont-ils répartis équitablement entre différents groupes de population et zones géographiques ? Un groupe a-t-il bénéficié de l'intervention plus qu'un autre, et si oui, pourquoi ?	
2	L'intervention a-t-elle permis de réduire les incidences du point de vue de la vulnérabilité dans différents groupes de population ?	
3	L'intervention a-t-elle réduit ou contribué à la réduction des inégalités ?	
4	La conception de l'intervention a-t-elle suffisamment intégré les questions d'équité ou des systèmes de suivi et d'évaluation qui surveillent et rendent compte des problèmes/préoccupations liées à l'équité ? Des mécanismes de remontée de l'information et de règlement des griefs sont-ils en place pour appuyer la surveillance et la production de rapports sur la mise en œuvre équitable et les lacunes éventuelles ?	
5	Dans quelle mesure les préoccupations relatives à l'équité, y compris le genre, ont-elles guidé la mise en œuvre de l'intervention ? Des mesures d'adaptation ont-elles été prises pour mieux mettre l'accent mis sur l'équité dans l'intervention ?	
6	Les organismes partenaires ont-ils suffisamment de moyens de prendre en compte les préoccupations liées à l'équité dans leur rôle dans l'intervention ?	
7	Un financement suffisant a-t-il été affecté à l'intervention pour prendre en compte les questions d'équité ?	
8	Quelles sont les recommandations pour que cette intervention ou les interventions futures soient plus équitables ?	
7. Gestion adaptative		
1	L'intervention a-t-elle fait preuve de souplesse en réponse à l'évolution des circonstances ? <ul style="list-style-type: none"> • Des adaptations ont-elles été apportées à la conception de l'intervention (par exemple, théorie du changement ou modèle logique), aux cibles prévues, aux processus, aux techniques et aux outils en tenant compte des enseignements tirés ou en réponse à l'évolution du contexte ? • Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle apporté des corrections à mi-parcours en fonction de l'évolution du contexte ou de nouvelles preuves ou connaissances venant d'une l'évaluation ? • Dans le cadre de l'intervention, des décisions ont-elle été prises sur la base d'un mécanisme de remontée des enseignements (par exemple, données de suivi, atelier de réflexion, évaluation, etc.) ? 	
2	La conception et la mise en œuvre de l'intervention reconnaissent-elles la complexité des systèmes et y répondent-elles ?	
3	Les hypothèses sont-elles déterminées, surveillées pendant la mise en œuvre et des réponses y sont-elles apportées ?	
4	L'intervention accorde-t-elle la priorité à une « culture d'apprentissage » ? <ul style="list-style-type: none"> • Les gestionnaires et les bailleurs de fonds de l'intervention sont-ils réceptifs aux changements apportés à sa conception et à sa mise en œuvre sur la base des enseignements, qui se dégagent, et des retours d'information pendant la mise en œuvre ? • Les gestionnaires sont-ils explicitement incités à utiliser une approche de gestion adaptative ? • Sont-ils motivés par l'apprentissage par la pratique plutôt que par le strict respect du principe consistant à « planifier le travail et travailler suivant le plan » ? • Est-il permis et possible de commettre des erreurs et des fautes « sans risque » dans la recherche de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas ? 	
5	Des mécanismes sont-ils utilisés pour recenser les conséquences imprévues et les changements contextuels, soutenant l'apprentissage émergent et la correction du tir pendant la mise en œuvre de l'intervention ?	

(suite)

3. Pour une liste plus exhaustive des questions d'évaluation, se référer à la Politique environnementale et sociale et à la Politique en matière de genre du Fonds.

6	L'intervention utilise-t-elle des ateliers de réflexion dédiés, des groupes de référence, de pilotage ou consultatifs, des mécanismes de retour d'information et de plainte, des examens de la mise en œuvre ou tout autre processus dédié à l'évaluation et à l'adaptation de la mise en œuvre ?	
7	L'intervention surveille-t-elle les conséquences imprévues (positives ou négatives) pendant la mise en œuvre et apporte-t-elle des réponses ? • Est-elle prospective et anticipe-t-elle non seulement les résultats immédiats de la mise en œuvre de l'intervention, mais aussi les effets à long terme ? • Comment l'intervention a-t-elle réagi aux diverses pressions et différents défis inattendus ?	
8	L'intervention a-t-elle utilisé, développé ou promu une innovation pour s'adapter et accélérer l'adaptation au changement climatique ? Si oui, comment a-t-elle accéléré ce travail, et dans quels contextes l'innovation fonctionne-t-elle le mieux et pour qui ?	
8. Extensibilité		
1	Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à créer des conditions qui favorisent et font progresser l'adaptation au changement climatique à plus grande échelle et avec un impact plus important ? L'intervention a-t-elle augmenté l'ampleur des avantages produits dans le temps, l'espace et entre les personnes ?	
2	Extensibilité verticale — L'intervention a-t-elle affecté ou contribué à des trajectoires visant à apporter des changements de politique ou des changements institutionnels ou à réformer pour accroître l'impact de l'adaptation au changement climatique ? (Extensibilité verticale)	
3	Extensibilité horizontale — L'intervention a-t-elle tracé ou contribué à des trajectoires pour poursuivre à plus grande échelle la portée et l'impact sur différentes personnes et/ou zones géographiques en raison de la reproduction des mesures d'adaptation ? (Extensibilité horizontale) • D'autres personnes peuvent-elles adopter la conception de l'intervention à une plus grande échelle ? • Une intervention similaire fonctionnera-t-elle dans des contextes différents ?	
4	Extensibilité fonctionnelle — L'intervention a-t-elle augmenté la portée, le rythme ou l'ampleur de l'adaptation au changement climatique grâce à des adaptations et à des améliorations multiples de sa conception et de son approche initiales ? (Extensibilité fonctionnelle)	
9. Durabilité et sécurité humaines et écologiques		
1	Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle pris en compte la durabilité humaine et écologique ?	
2	L'intervention a-t-elle évalué les mesures possibles pour éviter les effets et les risques directs, indirects, transfrontaliers et cumulatifs potentiels qui pourraient résulter du projet/programme proposé ?	
3	L'intervention a-t-elle causé des dommages négatifs ou inattendus à l'environnement ou aux systèmes humains, en particulier, l'inégalité entre les sexes ou les pratiques autochtones liées à la gestion de l'environnement en bon père de famille ?	
4	L'intervention contribue-t-elle aux moyens de subsistance des communautés et à la santé ou au bien-être des écosystèmes dont elles dépendent ?	
5	Les risques environnementaux et sociaux ont-ils été identifiés et évalués le plus tôt possible dans la conception de l'intervention ?	
6	L'intervention a-t-elle adopté des mesures pour éviter ou, lorsque l'évitement est impossible, pour minimiser ou atténuer les risques environnementaux et sociaux pendant la mise en œuvre ? L'intervention surveille-t-elle et rend-elle compte des mesures prises et de l'état des risques environnementaux et sociaux pendant et à la fin de la mise en œuvre ?	
7	L'intervention dispose-t-elle d'un mécanisme de règlement des griefs fonctionnel qui offre aux parties prenantes un processus accessible, transparent, équitable et efficace pour recevoir et traiter les plaintes concernant les préjudices environnementaux ou sociaux causés par elle ?	

ANNEXE 2. Ressources financières complémentaires

Bien qu'elles ne soient pas exhaustives, les ressources ci-dessous fournissent des orientations et des informations supplémentaires sur les critères d'évaluation :

- Fonds pour l'adaptation. 2021. [Evaluation Policy of the Adaptation Fund](#)
- Fonds pour l'adaptation. 2022. [Mise à jour du document d'orientation sur le genre à l'intention des institutions de mise en œuvre concernant le respect de la politique en matière de genre du Fonds pour l'adaptation \(en anglais\)](#)
- Fonds pour l'adaptation. 2021. [Orientation sur le genre à l'intention des institutions de mise en œuvre concernant le respect de la politique en matière de genre du Fonds pour l'adaptation \(en anglais\)](#)
- BetterEvaluation, consulté en 2022. Terms of reference
- Commission européenne. 2021. [Better Regulation Toolbox](#)
- Heider C. 2018. [Consulting on the "Big 5" Evaluation Criteria - What got us here?](#)
- Office of Evaluation and Internal Oversight Independent Evaluation Division. 2018. [Evaluation Manual](#)
- Organisation pour la coopération et le développement économiques. 2019. [Better Criteria for Better Evaluation: Revised Evaluation Criteria Definitions and Principles for Use](#)
- Organisation pour la coopération et le développement économiques. 2021. [Une application réfléchie des critères d'évaluation](#)
- Peersman G. 2014. [Evaluative Criteria](#)
- USAID. 2022. [Discussion Note: Adaptive management](#)
- Fondation W.K. Kellogg. 2017. [The Step-by-Step Guide to Evaluation](#)
- PAM. 2021. [Technical Note: Evaluation Questions and Criteria](#)